Autorisation sous conditions du rachat de la société Le Chamois (magasins Bricolex) par le groupe Gifi

Publié le 21 mars 2023

L'Autorité de la concurrence autorise sous conditions le groupe Gifi, actif dans le secteur de la distribution de produits de bazar et décoration, à procéder au rachat de la société Le Chamois, propriétaire des magasins Bricolex spécialisés dans la vente de produits de bricolage.

L'opération aura notamment pour conséquence de transformer les points de vente Bricolex en points de vente sous enseigne Gifi dans lesquels seront vendus des produits de bazar et décoration.

Ayant constaté que cette opération était susceptible de porter atteinte à la concurrence dans certaines zones parisiennes, le groupe Gifi s'est engagé à céder cinq magasins Bricolex dans les zones concernés.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 21 MARS 2023

L'Autorité de la concurrence autorise, sous conditions, le rachat de la société Le Chamois, propriétaire des magasins Bricolex, par le groupe Gifi Lire le communiqué